

Conseil Général du Calvados



Réalisation de deux schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

2010-2014

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

• Franck LEMENNAIS

Directeur de l'autonomie

INTERVENANTS

• Erwan KERYER
• Emmanuelle PLATTEAU

Cabinet Enéis Conseil

CONTACTS

Pour toute question ou
contribution, vous pouvez
envoyer un mail aux contacts
suivants :

e.keryer@eneisconseil.com
e.platteau@eneisconseil.com

EDITO

Dans la continuité des précédents schémas départementaux 2005-2010 en faveur des personnes handicapées, et des personnes âgées et dans le souci de poursuivre la mise en œuvre d'une politique publique adaptée aux problématiques spécifiques de la dépendance et du handicap, le Conseil général du Calvados a décidé d'engager une mission d'élaboration des nouveaux schémas.

Les politiques en matière de handicap et de gérontologie ont connu ces dernières années de profondes mutations et doivent répondre à de nouveaux défis.

Dans le souci permanent de placer la personne âgée et la personne handicapée au centre de la réflexion, il convient de mener à bien un travail de diagnostic. Celui-ci sera composé de deux étapes : une première consistant à évaluer les deux précédents documents directeur, à la fois quant à leur réalisation mais aussi quant aux actions qui n'ont pas encore pu être mises en œuvre. La seconde étape du travail de diagnostic devra permettre de constater les atouts et les points d'amélioration des dispositifs d'accompagnement qui ont sensiblement évolué au gré des nouvelles réglementations.

Un certain nombre de problématiques sont d'ores et déjà au cœur des préoccupations des acteurs intervenant dans les deux secteurs concernés : Comment assurer la juste répartition des équipements au sein du département ? Comment garantir, pour chaque individu, une prise en charge fluide et adaptée à ses besoins spécifiques ?

La démarche initiée se donne pour objectif de traiter l'ensemble de ces problématiques, et d'aboutir à la rédaction de deux nouveaux schémas départementaux en parfaite cohérence avec les besoins identifiés. Ils seront le résultat d'un travail d'analyse approfondi, doublé d'une démarche de terrain.

Pour l'accompagner dans sa réflexion, le Conseil général a choisi de faire appel au cabinet Enéis conseil, spécialisé dans l'élaboration des schémas départementaux. Je remercie par avance tous ceux qui voudront bien consacrer de leur temps à une démarche qui se doit d'être participative et constructive.

Jean-Léonce Dupont

Président de la commission des affaires sociales et de la santé.

2. 1 – Les objectifs stratégiques de la démarche

La réalisation des schémas départementaux 2010-2014 en faveur des personnes handicapées adultes et des personnes âgées s'inscrit dans un cadre stratégique précisément défini. Si certaines thématiques sont spécifiques à chacun des secteurs, d'autres sont empreints d'une certaine transversalité qu'il pourrait être intéressants de mettre en exergue :

- ✓ Développer l'efficacité de la **coordination des interventions**
- ✓ Soutenir les politiques actuelles pour **améliorer l'offre de prise en charge** au service des personnes âgées et des personnes handicapées.
- ✓ Adapter les établissements aux évolutions des populations accueillies.
- ✓ Développer les **services de soutien à domicile**, spécialisés ou non, et favoriser leur coordination avec l'ensemble des acteurs du secteur handicapé et du dispositif en faveur des personnes âgées
- ✓ Prendre en compte les **différents types de handicap** et leurs besoins spécifiques, pour proposer des solutions adaptées à chaque public.
- ✓ Identifier les nouvelles solutions à apporter pour éviter la rupture des parcours de vie. En particulier, développer les **dispositifs alternatifs** que constituent le placement familial pour les personnes handicapées et la prise en charge séquentielle, ainsi que les services d'accompagnement à domicile pour les personnes âgées, et enfin de façon plus générale les mesures d'aide aux aidants.
- ✓ Définir les passerelles entre handicap et gérontologie
- ✓ Adapter les politiques à la problématique du **vieillesse de la population**, aux évolutions qu'elle implique au sein de la population handicapée et aux nouveaux besoins qu'elle génère.
- ✓ ...

2. 2 – Les objectifs opérationnels de la démarche

Une série de lignes opérationnelles a été déterminée afin que le schéma s'inscrive dans un cadre méthodologique précisément défini :

Objectif 1 : Procéder à une évaluation de la situation actuelle et à une analyse des besoins

- ✓ Evaluer les deux précédents schémas en identifiant les actions effectivement mises en œuvre par le Conseil général, en coordination avec les autres acteurs des deux dispositifs, et celles qui n'ont pu aboutir.
- ✓ Proposer l'évaluation la plus exhaustive possible des deux dispositifs, en s'appuyant sur des **données quantitatives et qualitatives**, recueillies notamment au moment d'entretiens terrain.
- ✓ **Associer les personnes âgées et les personnes handicapées** à l'élaboration de ces deux nouveaux schémas.
- ✓ Mettre en place un **outil dynamique et évolutif** permettant d'évaluer de manière continue la situation des personnes handicapées et des personnes âgées au sein du département, et de réaliser des projections à moyen terme.
- ✓ Procéder à une **analyse comparative** du Calvados au regard de la situation des personnes handicapées et des personnes âgées dans des départements limitrophes et/ou similaires.

Objectif 2 : Elaborer les schémas départementaux conformément au diagnostic effectué, et dans le cadre d'une démarche dynamique de concertation

- ✓ Adopter une approche permettant une **réflexion transversale** incluant toutes les problématiques liées au handicap et au vieillissement de la population : accessibilité des transports, logement, aide aux aidants...
- ✓ Proposer une **démarche participative** sollicitant l'ensemble des acteurs concernés, afin d'assurer la prise en compte de la diversité des problématiques.
- ✓ Mettre en œuvre des **groupes de travail** pour chacune des thématiques retenues, dans le souci d'allier participation active et qualité des orientations définies.
- ✓ Rédiger des **schémas détaillés**, présentant conjointement l'évaluation de la situation et les objectifs fixés qui en découlent pour un meilleur accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées dans le Calvados.
- ✓ Proposer un **plan d'action** concret et détaillé, et élaborer des outils de suivi permettant de déterminer l'efficacité réelle des politiques mises en œuvre pour la réalisation des objectifs des schémas, ainsi que le coût prévisionnel de chacune des actions.

3.1 – Les phases du projet

Trois grandes phases caractérisent la démarche :

Phase 1 : Évaluation des précédents schémas et réalisation d'un état des lieux actualisé et territorialisé

Cette phase de travail consistera dans un premier temps à identifier les mises en œuvre des deux précédents documents directeurs. Il s'agira de mettre en exergue les actions qui ont été réalisées, celles qui l'ont été partiellement et celles qui n'ont pas trouvé d'aboutissement. Le cabinet d'étude s'appuiera sur les différents bilans élaborés par les services du Conseil général, tant en ce qui concerne le schéma départemental en faveur des personnes handicapées que celui en faveur des personnes âgées.

Par ailleurs, il s'agira dans un second temps d'identifier les atouts et les points d'amélioration des dispositifs au-delà de ce qui pouvait être prévu dans les schémas. Cette phase s'appuie sur différents éléments méthodologiques :

- ✓ **La réalisation d'entretiens-terrain** afin de connaître le regard des acteurs sur les dispositifs d'accompagnement des personnes âgées ou des personnes handicapées. A cet effet 80 professionnels seront rencontrés sur les territoires et au sein de leurs locaux.
- ✓ Le **recueil des données quantitatives disponibles auprès des acteurs partenaires** et leur mise en perspective afin de dresser un portrait le plus précis possible des populations concernées
- ✓ La **construction de modèles prospectifs** permettant de dégager des évolutions à moyen terme des besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.
- ✓ La **constitution de fiches d'identité territoriales**, permettant une analyse fine des spécificités des besoins et des dispositifs sur les différents territoires du département. Une cartographie sera par la suite élaborée.
- ✓ La **réalisation d'une enquête sociologique** auprès des personnes âgées et des personnes handicapées afin d'identifier - à partir de ces études de cas - les atouts et les carences des dispositifs existants du point de vue de l'utilisateur.
- ✓ La réalisation d'une **analyse comparative avec d'autres départements**, au moyen d'indicateurs disponibles ;
- ✓ L'élaboration et l'analyse de **questionnaires à destination des structures d'accueil et des services médico-sociaux ainsi que des personnes handicapées et âgées.**

Phase 2 : Organisation des ateliers

Cette phase décisive doit aboutir à la mise en forme des schémas départementaux en faveur des personnes adultes handicapées et des personnes âgées pour la période 2010-2014.

L'élaboration des schémas obéit à une règle majeure, celle de la participation des acteurs des champs concernés. Des groupes de travail seront constitués, afin de permettre de prendre en compte la diversité des enjeux.

Plusieurs éléments méthodologiques sont proposés dans le cadre de cette phase :

- ✓ **L'animation d'ateliers** établis en fonction de thématiques dégagées au préalable. En s'appuyant sur des livrets de groupe de travail, présentant les résultats du diagnostic sur la thématique concernée, les participants auront pour objectif de proposer des actions qui pourraient être menées dans le cadre des deux schémas départementaux afin de répondre de manière adéquate aux besoins identifiés. Les journées techniques du Handicap et de la gérontologie seront ainsi organisées. La date de celles-ci sera fixée ultérieurement.
- ✓ **L'élaboration d'un plan d'action** constitué de fiches-action concrètes et réalistes qui seront soumises à la validation des instances de pilotage.

Phase 3 : Élaboration des schémas départementaux.

Les deux schémas seront élaborés à partir de l'ensemble des travaux réalisés. Ils en feront la synthèse et organiseront le dialogue entre ses différentes parties. Les orientations devront ainsi répondre aux problématiques soulevées par l'évaluation.

Par ailleurs, l'un des enjeux des politiques sociales résidant dans leur pilotage, il sera essentiel d'évaluer *a priori* le coût global de chacun des schémas.

Enfin, des tableaux de bord accompagneront les deux documents directeur afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre progressive.

3. 2 Présentation synoptique de la démarche

